



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 17-2025 – 9.1

Date : 16 septembre 2025

Objet : **Convention de mise à disposition du « Complexe Sportif Jean-Segalard » à l'association « Goût, Saveur et Tradition »**

La Commune de Cerny met à la disposition de l'association « Goût, Saveur et Tradition » le Complexe Sportif Jean-Segalard afin d'organiser un salon « saveurs & gourmandises ».

Dans ce cadre, il y a lieu de définir les conditions de cette mise à disposition, à titre gratuit, du Complexe Sportif Jean-Segalard.

En application de la délibération du Conseil municipal du 20 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE

la signature d'une convention de mise à disposition du Complexe Jean-Segalard au profit de l'association « Goût Saveur et Tradition », domiciliée 8, rue Degommier 91590 à Cerny représentée par son président, Gérard MONEYRON.

Durée :

La convention est conclue à compter du mercredi 22 octobre 2025 à 8h au lundi 27 octobre 2025 à 12h.

Conditions financières :

La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Il est convenu d'un commun d'accord que ces espaces seront restitués en cas d'inactivité.

Le président de l'association s'engage à signer le contrat d'engagement citoyen qui lui sera remis.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 16/09/2025